

La lettre de MART

Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois

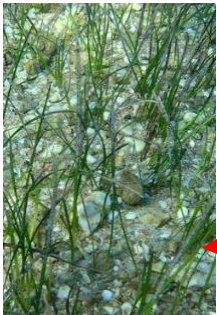
N°8 de février 2021

L'herbier de posidonie, sa protection et son retrait (2^{ème} partie)

Sa protection :



Afin de préserver la disparition d'espèces végétales menacées et permettre la conservation des biotopes correspondants, l'arrêté ministériel du 19 juillet 1988 publié le 9/08/1988 (n°185), a protégé la **posidonie**, *posidonia oceanica* ou pelote de mer et la **cymodocée**, *cymodocea nodosa* *Ascherson* ou paille de mer.



Se développant de la surface à 30 ou 40 m de profondeur, selon la transparence de l'eau, elle constitue des "prairies" sous-marines que l'on nomme "herbier dense".

La cymodocée : comme sa sœur la posidonie, cette plante phanérogame (ayant des organes de reproduction apparents dans le cône ou dans la fleur) est, par sa fréquence et l'étendue de ses peuplements, la 2^{ème} espèce de Méditerranée. Il en existe beaucoup d'autres, comme les zostères, mais moins nombreuses.

Règlementations :

Par arrêté n°123/2019 du 3 juin 2019, la préfecture maritime a fixé le **cadre général du mouillage et de l'arrêt des navires** dans les eaux intérieures et territoriales françaises de méditerranée.

Cette mesure a été renforcée par les arrêtés locaux comme l'arrêté préfectoral n°246/2020 du 15-12-2020 règlementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 m et plus au droit du littoral du cap Carqueiranne au cap Bénat.

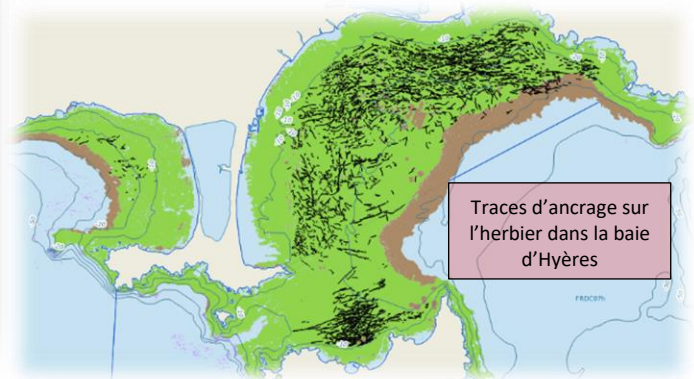
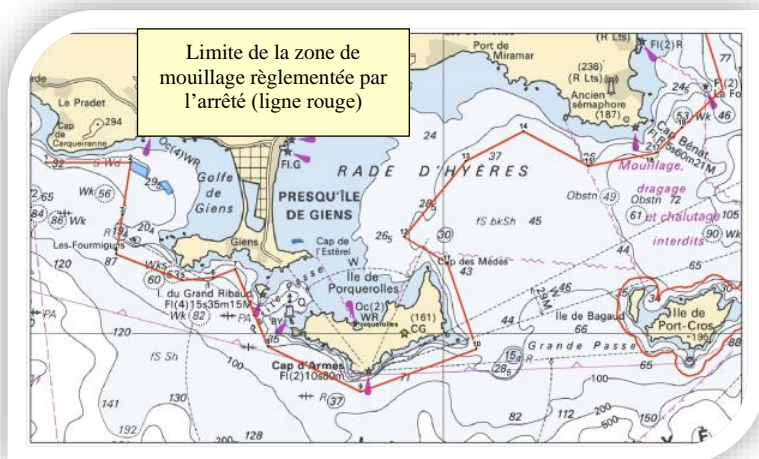
Les ZMELL, zones de mouillage organisées et aménagées avec des équipements légers, participent au développement durable des zones côtières, en conciliant les intérêts de la navigation de plaisance, la sécurité et la protection de l'environnement.

Les contrats de baie :

Aussi bien celui de la rade de Toulon que celui des îles d'or, ils contribuent à des actions efficaces pour réduire la pollution.

Les Znieff :

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable. En 2001, du Mourillon à la pointe de Carqueiranne a été défini une ZNIEFF n°83-007-000. La zone concernée est essentiellement occupée par l'herbier à posidonie qui a subi de



Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois

Fédération créée le 5 mars 1997 agréée association de protection de l'environnement reconduite la 02/08/18 selon l'article L-141-1
Fédération de 50 associations de l'aire toulonnaise

1421 boulevard Jean Baptiste Abel 83000 Toulon

Tél : 06 84 26 35 96

Mail : andretrede@gmail.com

Site internet : <http://www.federation-mart.83.org>



Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Lettre distribuée gratuitement.

nombreuses agressions depuis l'aménagement des plages du mourillon en 1978.

83007000	DU MOURILLON À LA POINTE DE CARQUEIRANNE (HERBIER DE POSIDONIES)	880,85	TOULON LA GARDE LE PRADET
83006000	HERBIER DE POSIDONIES DE L'ANSE DES SABLETTES	217,90	LA SEYNE SUR MER SAINT MANDRIER SUR MER

Le retrait : Les activités humaines sont la principale cause des changements globaux avec les conséquences néfastes sur l'ensemble de la biodiversité, aussi bien terrestre que marine. Le chalutage, l'ancrage des bateaux, la pollution des eaux (rejets d'eaux usées, de pesticides, de mégots de cigarette ...), l'algue tueuse (*caulerpa taxifolia*), l'élévation du niveau de la mer, le réchauffement et les épisodes climatiques, sont autant de facteurs aggravant le retrait de l'herbier. Une conscience collective émerge enfin, des réseaux de surveillance ont été mis en place, des mesures sont prises pour la protection de la faune et de la flore.

La cartographie de l'herbier de posidonies dans les rades de Toulon et d'Hyères en juin 2020 montre la régression des mattes (structure sur laquelle pousse les posidonies). **L'état général est moyen.** L'herbier régresse toujours malgré toutes les mesures prises.

Il est nécessaire que chacun de nous fasse des efforts. La Méditerranée est un trésor vivant à partager, préservons-la. André Trédé président avec les suggestions du conseil d'administration de Mart.

